

## RAID des MARAÎCHERS à EYSINES

Samedi 3 juin 2017

### RÈGLEMENT

**Art 1:** Les services des sports et développement durable de la Ville d'Eysines organisent 3 parcours de randonnées pédestres, 1 parcours de randonnée cyclo ainsi qu'une rando' minots : les rando'cool de 7 km et la rando du lève-tôt de 16 km, la cyclo'cool de 18 km, l'handi'rando de 3 km adaptée aux personnes à mobilité réduite (prêt de joëlettes), la rando' minots de 3 km, adaptée aux enfants accompagnés de leurs parents

Ces parcours se déroulent **samedi 3 juin 2017**, sur le territoire d'Eysines et les villes limitrophes du Parc des Jalles. Des bénévoles ainsi que des membres du « Maillon Cyclo Club Eysinois » encadrent les groupes de cyclistes. Un plan détaillé est remis à chaque participant aux différentes randonnées pédestres, pour s'orienter sur les parcours. Des « étapes découvertes » et des animations sont prévues sur les parcours, afin de valoriser l'activité économique de la zone maraîchère, et de sensibiliser aux circuits-courts de distribution et à l'éco-consommation.

**Art 2 :** Le rendez-vous pour les randonnées pédestres et vélos est prévu à partir de 8h30 pour les randonnées les plus longues et à partir de 9h30 pour les autres. Des membres du Conseil Consultatif du Handicap accueilleront les participants de l'handi'rando à partir de 10h.

Les départs se font depuis la Grande Place du Bourg.

**Art 3 :** Les enfants âgés de moins de 15 ans doivent obligatoirement être accompagnés de leurs parents, sauf dans un cadre associatif où ils seront encadrés par des adultes référents. Les mineurs de moins de 15 ans peuvent participer seuls, à condition d'être muni d'une autorisation parentale (à compléter et envoyer par mail à [raid.maraichers@eysines.fr](mailto:raid.maraichers@eysines.fr) ou à remettre le jour-même). Pour la randonnée vélo (cyclo'cool), les participants doivent se munir d'un vélo en bon état de fonctionnement (sous leur entière responsabilité). Pour cette randonnée cyclo, le casque est obligatoire pour les moins de 12 ans (conducteurs ou passagers vélo) et fortement recommandé pour les autres.

**Art 4 :** La participation au Raid des maraîchers est gratuite, ouverte à tous et sur inscription. **Aucune inscription ne sera validée sans toutes les informations renseignées.** Vous pouvez au choix : remplir le bulletin papier et l'envoyer à Ville d'Eysines – Service des sports – 33327 Eysines cedex ou l'envoyer par mail à [raid.maraichers@eysines.fr](mailto:raid.maraichers@eysines.fr) ou compléter le formulaire directement en ligne sur [www.eysines.fr](http://www.eysines.fr)

**La date limite d'inscription est fixée au 30 mai 2017.**

**Art 5 :** Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de chute, perte ou vol d'effets personnels.

**Art 6 :** Dans le cadre de cette manifestation, la Ville d'Eysines couvre les risques de responsabilité civile des organisateurs, des bénévoles et des participants. Nul ne pourra engager une procédure contre la Ville, sauf en cas de danger imminent sur le parcours (objets dangereux, notamment...)

**Art 7 :** La sécurité routière est assurée par la police municipale, celle sur les parcours par des bénévoles. Des postes de secours sont assurés par la Croix-Rouge.

**Art 8 :** Les randonnées pédestres et cyclos durent entre 2 et 3 heures et le circuit enfants 1h30. L'arrivée des derniers participants est prévue entre 12h et 13h.

**Art 9:** Un reportage photographique est réalisé dans le cadre de la manifestation. En vous inscrivant, vous autorisez la Ville à utiliser votre image et celle de votre famille dans les publications municipales, à des fins de communication et de promotion.

**Art 10:** La manifestation peut être annulée ou interrompue par les organisateurs pour des raisons météorologiques ou des faits susceptibles de nuire à la sécurité des participants, ou tout autre cas de force majeure.